

ÉCOLE ET CINÉMA

CANEVAS POUR UN PROJET ANNUEL DÉPARTEMENTAL

Le « projet départemental annuel *École et cinéma* » sous-tend la mise en œuvre spécifique du dispositif dans un département donné¹, afin que tous les partenaires de cette action d'éducation artistique cinématographique en prennent connaissance et s'y engagent, conformément au cahier des charges national. Il est indispensable pour définir les objectifs et les perspectives propres à votre département, mais sa formalisation et sa personnalisation appartiennent à chaque coordination.

Cette proposition de canevas se propose donc comme un outil pour aider les deux coordinateurs du dispositif à cerner les orientations possibles et les moyens à mobiliser pour définir le projet *École et cinéma* de leur département.

Ce premier canevas est une synthèse non-exhaustive d'une liste de questions structurantes pour y parvenir, certaines proposées par *Les enfants de cinéma*, d'autres par la DGESCO, d'autres issues des projets déjà existants dans certains départements.

Nous souhaiterions qu'à l'usage, les coordinateurs départementaux affinent de leurs remarques et de leurs contributions cet outil, et qu'ils nous informent de l'intérêt qu'ils auront trouvé à y travailler.

Quand vous aurez finalisé votre "projet départemental annuel d'École et cinéma", n'hésitez pas à nous en faire parvenir une copie. En nous le renvoyant, vous informerez l'association coordinatrice nationale des modalités du dispositif que vous avez arrêtées pour cette année.

PROJET ANNUEL DE L'ANNÉE SCOLAIRE N/N+1,

DÉPARTEMENT : _____

Établi par les coordinateurs départementaux ,

Coordinateur Cinéma :

NOM et prénom :

Structure :

Titre :

Coordonnées mél :

Coordinateur Éducation nationale :

NOM et prénom :

Fonction :

Titre :

Coordonnées mél :

- responsables de la mise en place départementale du dispositif *École et cinéma*.

¹: Dans le cas des départements où des salles sont regroupées autour de sites fédérateurs, décrire le projet départemental en tenant compte de cette spécificité.

1 - CADRE PÉDAGOGIQUE

Description des choix pédagogiques, artistiques et culturels² :

- Articulation du dispositif avec la politique d'éducation artistique et culturelle de l'Inspection académique (*liens avec les projets d'école ou de zone...*)

- Quelles actions des salles en direction des élèves : (*accueil spécifique, proposition d'ateliers, visite du lieu, présentation et accompagnement des films...*)

- Modalités partenariales de ces initiatives (*quels partenariats des enseignants avec les salles, montage de ces actions, et avec quels partenaires... le coordinateur cinéma y est-il associé ?*)

- **Quelle mutualisation des actions pédagogiques menées au sein du réseau départemental, et sous quelles formes :** (*expositions des travaux, temps de valorisation, productions audiovisuelles...*)

2 - LES FILMS

Présentation de la programmation départementale arrêtée :

Après confirmation définitive par *Les enfants de cinéma*,

- quels films du catalogue national seront proposés aux classes (choix des films par cycle) et selon quelles logiques de programmation recherchées : (*diversité des cinématographies, sensibilisation à la VOST, progression...*)

- Allez-vous proposer aux enseignants un thème de travail en commun en relation avec le choix des films ?

- Quel travail les salles envisagent-elles de faire sur les films de la programmation, lors des 3 séances publiques hors-temps scolaire ? Quels liens envisagés avec le dispositif ?

² Objectifs d'apprentissages en éducation artistique : cf page 17 et 18 du document « Ecole, document d'application des programmes applicables à la rentrée 2002 », Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (CNDP collection).

3 - ORGANISATION DU DISPOSITIF DANS LE DÉPARTEMENT

Présentation de la couverture territoriale du dispositif

Étendue du dispositif :

- Quelles sont les circonscriptions et communes concernées par le projet, et leur salle associée de rattachement ?

Extension envisagée, au regard des moyens à disposition pour la réaliser :

- Quelles salles entrent/sortent, et pourquoi ?

- Quelles éventuelles priorités données cette année aux inscriptions des classes :

Présentation de l'organisation générale du dispositif, au sein du département :

- Répartitions des tâches entre les acteurs du dispositif et rôles respectifs des deux coordinateurs.

- Quelles structures en région apportent leur concours au projet départemental (*CDDP, Pôle régional d'Éducation Artistique et de Formation au Cinéma et à l'Audiovisuel s'il existe,...*)

- Existence éventuelle d'un groupe de suivi départemental, et son fonctionnement.

- Modalités d'inscription des classes à *École et cinéma* : (*validation des demandes des enseignants*)

4 - CONTENUS DE FORMATION

Objectifs de formation et d'accompagnement des enseignants pour l'année à venir :

Formation continue des enseignants, dans le cadre :

- Des animations de circonscription :

- Des stages :

- Rôle du coordinateur cinéma et des salles dans les actions de formation prévues :

Prévisionnements proposés au regard de la programmation :

- Leur organisation, leurs contenus : *quel accompagnement des films, quels supports pédagogiques donnés aux enseignants, quelle exploitation des « Cahier de notes sur »...*

- Rôles respectifs des coordinateurs, des salles et des conseillers pédagogiques dans leur suivi :

5 - BILAN DU DISPOSITIF :

En lien avec l'enquête du dispositif au niveau national menée par *Les enfants de cinéma* ,

- **modalités envisagées d'évaluation et de bilan du présent projet annuel :** (*réunions de fin d'année, évaluation départementale...*)

6 - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL DU DISPOSITIF :

Financement du projet pour l'année à venir :

Localement :

- Prix des places pour les élèves (par salle si différent) :
- Aides au transport des classes et participations prévues au coût des places :
- Moyens mobilisés (État, collectivités...) pour le financement des projets avec les élèves (*PAEI, classes à PAC...*)

Départementalement :

- Financements spécifiques du projet départemental (État, collectivités...)
- Coûts de la coordination départementale cinéma, moyens mobilisés pour financer cette mission
- Moyens de l'Inspection Académique mis à la disposition du projet départemental (*financement, temps, formations...*).

7 - VISA DU DOCUMENT :

Date et signature des coordinateurs :	
Éducation nationale :	Cinéma :

*Avoir en annexe de ce document :

- La liste *année N/N+1* des salles associées³ (nom, responsable, coordonnées)
- La liste *année N/N+1* des communes concernées, des écoles et des classes inscrites.
- Une copie de l'Annexe 12 du Cahier des charges national, remplie et signée pour l'année *N/N+1* ⁴

³ Liste définitive des salles fixes et des circuits itinérants (en précisant le détail des points de projections concernés).

⁴ Cahier des charges national, Annexe, **Fiche 12 : "document annuel pour les responsables départementaux cinéma et Éducation nationale du dispositif *École et cinéma*"**